

Nomination de l'équipe du projet



Une démarche de Bilan Carbone® doit être soutenue par la direction de l'organisation à travers la désignation d'un sponsor. Le projet doit être mené par un chef de projet interne, employé de l'organisation et nommé par la direction. Le chef de projet n'est pas la même personne que le sponsor. Il est aussi assisté par des contributeurs appartenant aux équipes internes et ayant accès à des données nécessaires au calcul du Bilan Carbone. L'équipe peut également être accompagnée par un bureau d'études.

Le bureau d'études ou le chef de projet aura la responsabilité de la méthode et de la vérification des résultats. Le chef de projet a la responsabilité d'assurer la fourniture des données par les contributeurs. Il n'a généralement pas accès lui-même à l'ensemble des données. Il est le « chef d'orchestre » du projet et assure la coordination des contributeurs. Ces derniers lui confient des jeux de données, directement ou par la voie d'un outil intermédiaire. Les contributeurs ont à leur charge la fourniture des données spécifiques à leur cœur de métier. Enfin, le sponsor est responsable du projet, il assure le portage « politique » interne à l'organisation du projet

Le chef de projet doit être activement soutenu par un contributeur actif membre de la DAF de l'organisation, ou en être lui-même directement issu. Les projets les plus efficaces sont souvent ceux dont le chef de projet est lui-même Directeur Administratif et Financier ou Contrôleur de gestion, car la « logique » et les processus d'une démarche en Comptabilité Carbone Analytique leur est familière. Par ailleurs, avoir un interlocuteur issu de la DAF au cœur du projet, souvent direction stratégique donc écoutée dans l'organisation, positionne favorablement le projet en vue de la définition et de la mise en œuvre du plan de transition.

L'accompagnement par un bureau d'études compétent en matière de Comptabilité Carbone Analytique est fortement conseillé au premier exercice afin de mettre en place et de comprendre la démarche. Le chef de projet doit également être formé à la démarche.

Dans le cadre d'une démarche de Comptabilité Carbone Analytique, il est recommandé d'établir les rôles et responsabilités des parties prenantes du projet dans une matrice de type « RASCI », partagée et validée tant en interne de l'organisation que par le prestataire accompagnant l'organisation, le cas échéant.
